

Frais administratifs	
Frais uniques d'ouverture et d'analyse de dossier (non remboursables)	50 \$
Frais annuels d'inscription ou de réinscription (non remboursables) <sup>i</sup>	175 \$

Frais obligatoires <sup>iv</sup>	Présoilaire	Primaire
Frais d'éveil et d'apprentissage <sup>iii</sup>	3 869 \$	--
Frais de services éducatifs	--	3 525 \$
Frais pour le Programme du Baccalauréat international	85 \$	85 \$
Matériel scolaire et activités éducatives	325 \$	325 \$
Assurance scolaire	12 \$	12 \$
Association de parents	20 \$	20 \$
<b>Total :</b>	<b>4 311 \$</b>	<b>3 967 \$</b>

Services optionnels <sup>iv</sup>	
Service de garde du midi et inscription au plan annuel de la cafétéria <sup>iii</sup>	1 663 \$
Service de garde du midi et repas de la maison <sup>iii</sup>	583 \$
Service de garde de fin de journée <sup>iii</sup> (gratuit jusqu'à 16 h)	1 272 \$
Service de garde de fin de journée <sup>iii</sup> (pour les élèves inscrits au forfait de concentration musique à la fin des classes)	424 \$
Service de garde occasionnel <sup>iii</sup> (frais après 16 h)	12 \$
Service de garde lors d'une journée pédagogique <sup>iii</sup> (frais pour la garde. Frais pour les activités en sus).	42 \$
Transport scolaire	1 240 \$
Activités parascolaires musicales, sportives et culturelles <sup>iii</sup>	Montant variable
Don à la Fondation de L'ÉUQ afin de contribuer à la campagne majeure de financement 2021-2025 <sup>iii</sup>	100 \$ par famille
Les fonds recueillis serviront notamment à : l'aménagement du Lab créatif, la transformation des espaces d'enseignement, l'aménagement d'espaces collaboratifs, etc.	Si vous ne désirez pas contribuer, vous devez aviser par courriel les services financiers AVANT le 19 août 2023 à : <a href="mailto:faucherv@ursulinesquebec.com">faucherv@ursulinesquebec.com</a>

<sup>i</sup> En cas d'annulation d'une inscription, des frais de 200 \$ seront facturés en sus des frais administratifs.

<sup>ii</sup> Les frais présentés sont sujets à changement selon des modifications qui pourraient être apportées aux règles budgétaires du ministère de l'Éducation ou des décisions du conseil d'administration.

<sup>iii</sup> Ces frais peuvent donner droit à un crédit d'impôt et/ou à une déduction d'impôt.

<sup>iv</sup> Les dates et modalités de paiements seront détaillées au moment de la période d'inscription.

**MODALITÉS DE PAIEMENT**  
**PROGRAMME ENRICHI**  
**ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024**

PRÉSCOLAIRE

Nombre de paiement (s)	Date (s)	Montant facturé pour les frais obligatoires, la garde du midi et l'inscription au plan repas de la cafétéria	Montant facturé pour les frais obligatoires et la garde du midi (repas de la maison)
1 chèque ou PPA	1 <sup>er</sup> septembre 2023	1 seul paiement de 5 974 \$	1 seul paiement de 4 894 \$
2 chèques ou PPA	1 <sup>er</sup> septembre 2023 et 1 <sup>er</sup> février 2024	2 paiements 2 987 \$	2 paiements de 2 447 \$
9 PPA seulement	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 1 <sup>er</sup> mai 2024	9 PPA de 663,78 \$	9 PPA de 543,78 \$

PRIMAIRE

Nombre de paiement (s)	Date (s)	Montant facturé pour les frais obligatoires, la garde du midi et l'inscription au plan repas de la cafétéria	Montant facturé pour les frais obligatoires et la garde du midi (repas de la maison)
1 chèque ou PPA	1 <sup>er</sup> septembre 2023	1 seul paiement de 5 630 \$	1 seul paiement de 4 550 \$
2 chèques ou PPA	1 <sup>er</sup> septembre 2023 et 1 <sup>er</sup> février 2024	2 paiements de 2 815 \$	2 paiements de 2 275 \$
9 PPA seulement	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2023 au 1 <sup>er</sup> mai 2024	9 PPA de 625,56 \$	9 PPA de 505,56 \$

IMPORTANT :

- ⇒ Les chèques doivent être libellés à l'ordre de L'École des Ursulines de Québec et remis lors de la première journée d'école.
- ⇒ Pour un prélèvement par paiement préautorisé (PPA), le répondant financier doit y adhérer par l'intermédiaire de son compte Pluriportail sous les onglets : Finances-Compte client-Débits préautorisés.
- ⇒ Le prélèvement pour le don à la Fondation se fera le 1<sup>er</sup> septembre 2023. Si vous ne désirez pas contribuer à la campagne de financement, vous devez aviser par courriel le directeur des services financiers et administratifs avant le 19 août 2023 en écrivant à [faucherv@ursulinesquebec.com](mailto:faucherv@ursulinesquebec.com), tout en précisant le nom de votre enfant.